



Cher(e) Amicaliste,

Je m'adresse à vous pour vous présenter en quelques chiffres notre association : l'Union Nationale des Arbitres de Football.

C'est près de 17000 adhérents de tous niveaux, 900 dirigeants œuvrant dans les départements et les régions et plus de 90 avocats.

L'UNAF section Puy- De- Dôme est un acteur incontournable du football et de l'arbitrage. L'UNAF section Puy- De- Dôme est une vraie force de propositions pour tous ses adhérents, l'UNAF par le biais de ses représentants, peut vous assister devant les commissions sportives , vous aider à rédiger des rapports en cas d'incidents sur les terrains. En cas d'évènement heureux ou difficiles (naissance, mariage ou décès) elle sera à vos cotés, car l'entraide et la solidarité font partie intégrante de l'association.

Mais l'une des priorités de l'UNAF est bien de tout mettre en œuvre pour prévenir la violence et d'assurer la défense juridique de ses adhérents ; dans la section départementale, un délégué juridique assure cette tâche avec l'aide de la Commission Juridique Nationale et en lien étroit avec un avocat. L'arbitre agressé va ainsi être soutenu dans les moments difficiles.

Comme vous le savez, la loi LAMOUR du 23 octobre 2006 apporte aux arbitres une protection renforcée par la reconnaissance de notre mission de service public.

Le mercredi 7 décembre 2016 , le parquet du Tribunal De Grande Instance De Clermont Ferrand, représenté par Monsieur le Procureur de la République de Clermont Ferrand, M. Eric Maillaud et l' UNAF 63 ont signé une convention qui a pour but de rendre effective l'application de la loi LAMOUR , pour la mise en œuvre de réponses adaptées aux violences dont sont victimes les membres du corps arbitral.

Il est impératif de connaître en temps réel les violences et menaces exercées sur les arbitres et de recourir à un traitement rapide des affaires dont sont saisis les services de police et de gendarmerie.

Des manifestations sont organisées par l'amicale, tournoi de foot, soirée dansante, loto...

Un peu comme une assurance, l'ouverture à tous ces avantages ne peut se faire sans une participation de l'arbitre.

Le montant de la cotisation annuelle est de 38 euros pour les adultes, 22 euros pour les moins de 23 ans, étudiants ou demandeur d'emploi, enfin pour les jeunes de moins de 15 ans c'est gratuit.

La cotisation est souvent réglée par votre club.

**L' UNAF 63 c'est : REPRESENTER- DEFENDRE-AIDER-SOUTENIR.
ADHERONS ET FAISONS ADHERER.**

**Louis CLEMENT
Président de l'UNAF 63**